



PREFETE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service de la Mer et du Littoral

Affaire suivie par : Stéphane LUCAS

Réf. :

Tél. : 04 95 29 09 82

Courriel : stephane.lucas@corse-du-sud.gouv.fr

Ajaccio, le 24 octobre 2018

Le directeur départemental
des territoires et de la mer

à

Madame la préfète de Corse,
préfète de Corse du Sud

Objet : Construction de la nouvelle centrale EDF à cycle combiné - dossier de concession d'utilisation du domaine public maritime sur la commune d'Ajaccio (plage du Ricanto) relative à l'implantation et l'exploitation de canalisations de prise et de rejet d'eau en mer.

Pièces jointes : rapport d'instruction administrative avec proposition de la DDTM service instructeur + avis recueillis en cours d'instruction + projet de convention.

La société EDF PEI a adressé à nos services une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime conformément aux dispositions des articles L 2124-3 et R 2124-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques .

L'instruction touchant à son terme, vous trouverez ci-joint le rapport d'instruction administrative de cette procédure réalisée par mon service ainsi qu'un projet de convention.

La direction départementale des territoires et de la mer émet un **avis favorable**.

Si cette proposition vous agréee, je vous propose de soumettre ce projet à enquête publique.

Enfin, les avis conformes du préfet maritime de Méditerranée et du commandant de zone maritime, conformément à l'article R2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques, ont été sollicités et sont en cours d'instruction. Ils vous seront transmis pour être joints au dossier d'enquête publique dans les meilleurs délais.

Le Directeur Adjoint
délégué à la Mer et au Littoral
de Corse du Sud

Riyad DJAFFAR